

Projet de soutien au tutorat de formation Encadrement des stagiaires

Exercice de septembre 2019 à juin 2020

N° de la convention	
MAE	
Établissement scolaire	

Rapport de solde

Le dossier doit être renvoyé **par mail** pour le **17 juillet 2020 au plus tard**



Il s'agit d'un formulaire dit « inscriptible ». Vous pouvez donc directement le compléter sous format PDF sans devoir imprimer le document.

1. Tutorat

- A. Identification du tuteur
- B. Décompte des heures de tutorat
- C. Documents à joindre obligatoirement
- D. Documents à joindre uniquement dans le cas où le tuteur est bénéficiaire de l'embauche complémentaire
- E. Déclarations sur l'honneur

2. Embauche complémentaire

- A. Identification du bénéficiaire de l'embauche
- B. Décompte des heures d'embauche
- C. Modalité d'embauche et justificatifs à fournir
- D. Déclarations sur l'honneur

3. Focus Group

4. Formation Tutorat

✉ projets.jeunes@apefasbl.org

☎ 02/229.20.24

Collaboratrice administrative • Jessica FASTENAKEL

1) Tutorat

(Page à dupliquer pour chaque tuteur)

A. Identification du tuteur

Nom		Date d'entrée en service	
Prénom		Temps de travail (avant le tutorat)	
Fonction		Nombre d'années d'expérience dans la fonction	
Qualification (Diplôme)			

Le tuteur est-il le bénéficiaire de l'embauche complémentaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date de début de tutorat	
		Date de fin de tutorat	

B. Décompte des heures de tutorat

	Nombre d'heures de tutorat	Nombre total d'heures (tutorat + contrat initial)		Nombre d'heures de tutorat	Nombre total d'heures (tutorat + contrat initial)
Septembre 2019			Février 2020		
Octobre 2019			Mars 2020		
Novembre 2019			Avril 2020		
Décembre 2019			Mai 2020		
Janvier 2020			Juin 2020		

C. Documents à joindre obligatoirement

- Contrat/Avenant signé, pour les tâches de tutorat
- Contrat de base signé
- Déclaration sur l'honneur (cf. ci-après) complétée et signée

D. Documents à joindre **uniquement** dans le cas où le tuteur est bénéficiaire de l'embauche complémentaire

- Fiches de paie avec ONSS patronal, pour les mois concernés par le tutorat
- Eventuels détails subsides si autre organisme de subside rentre en ligne de compte (ex : APE)

E. Déclaration sur l'honneur

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

• Heures de tutorat prestées •

- ⇒ *Ce document doit être complété en intégralité et signé par le responsable et le travailleur-tuteur.*
- ⇒ *Une déclaration sur l'honneur par tuteur*
- ⇒ *Merci d'entourer les mentions utiles/biffer les mentions inutiles.*

Dans le cadre du Projet tutorat stagiaires, je soussigné(e) **Monsieur/Madame**(1), déclare sur l'honneur avoir **dégagé du/augmenté le** temps de travail du travailleur(2), dénommé, **le tuteur**, à raison de(3) heures au total réparties sur la période du.....(4) au.....(5) dans le cadre **du tutorat/du tutorat et de l'embauche complémentaire** octroyé dans le cadre du le dossier **TS** (2019-2020).

Fait à....., le.....

Signature du responsable	Signature du travailleur

-
- (1) NOM et Prénom du responsable/ employeur
 - (2) NOM et Prénom du travailleur tuteur
 - (3) Nombre total d'heures de tutorat prestées
 - (4) Format JJ/MM/AAAA. Exemple : 12/05/2016
 - (5) Format JJ/MM/AAAA. Exemple : 12/05/2016

2) Embauche complémentaire

(Page à dupliquer pour chaque bénéficiaire d'embauche, si autre que le tuteur)

A. Identification du bénéficiaire de l'embauche

Nom		Date d'entrée en service	
Prénom		Temps de travail (avant le tutorat)	
Fonction		Nombre d'années d'expérience dans la fonction	
Qualification (Diplôme)			

Date de début d'embauche		Date de fin d'embauche	
--------------------------	--	------------------------	--

B. Décompte des heures d'embauche

	Nombre d'heures de tutorat	Nombre total d'heures (tutorat + contrat initial)		Nombre d'heures de tutorat	Nombre total d'heures (tutorat + contrat initial)
Septembre 2019			Février 2020		
Octobre 2019			Mars 2020		
Novembre 2019			Avril 2020		
Décembre 2019			Mai 2020		
Janvier 2020			Juin 2020		

C. Modalité d'embauche et justificatifs à fournir

Prestations	Modalités	Justificatifs à fournir
Travailleur salarié interne	Extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel	<input type="checkbox"/> Avenant au contrat signé <input type="checkbox"/> Contrat de base signé <input type="checkbox"/> Fiches de paie avec ONSS patronal <input type="checkbox"/> Eventuels détails subsides si autre organisme de subsi de rentre en ligne de compte (ex : APE)
	Engagement d'un nouveau travailleur	<input type="checkbox"/> Contrat signé <input type="checkbox"/> Fiches de paie avec ONSS patronal <input type="checkbox"/> Eventuels détails subsides si autre organisme de subsi de rentre en ligne de compte
	Heures complémentaires non contractuelles (max. 13h/trimestre) si le travailleur est à temps partiel	<input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur signée (modèle ci-après) <input type="checkbox"/> Fiches de paie avec heures complémentaires mises en évidence avec ONSS patronal
Organisme extérieur	Recours à un service de remplacement (externe au MAE)	<input type="checkbox"/> Facture(s) du service de remplacement (détails des remplacements normalement présents sur la facture)
	Recours à une société d'intérim	<input type="checkbox"/> Contrat de l'intérimaire <input type="checkbox"/> Fiches de paie avec ONSS patronal

D. Déclaration sur l'honneur

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

• Heures d'embauche complémentaire •

- ⇒ *Ce document doit être complété en intégralité et signé par le responsable et le bénéficiaire de l'embauche si embauche complémentaire non contractuelle.*
- ⇒ *Une déclaration sur l'honneur par bénéficiaire d'embauche*
- ⇒ *Merci d'entourer les mentions utiles/biffer les mentions inutiles.*

Dans le cadre du Projet tutorat stagiaires, je soussigné(e) Monsieur/Madame
.....(6), déclare sur l'honneur avoir **augmenté le temps de travail du/engagé le** travailleur
.....(7), à raison de(8) heures au total réparties sur la
période du.....(9) au.....(10) dans le cadre **de l'embauche complémentaire**
octroyée dans le cadre du dossier **TS** (2019-2020).

Fait à....., le.....

Signature du responsable	Signature du travailleur

-
- (6) NOM et Prénom du responsable/ employeur
 - (7) NOM et Prénom du travailleur bénéficiant de l'embauche
 - (8) Nombre d'heures totales d'embauche effectuées
 - (9) Format JJ/MM/AAAA. Exemple : 12/05/2016
 - (10) Format JJ/MM/AAAA. Exemple : 12/05/2016

3) Focus Groupe

Pour rappel, la participation au(x) Focus Group est obligatoire, comme indiqué dans l'article 5 de la convention.

Rappel des modalités :

- ⇒ Le Fonds prend en charge maximum € 25 aller-retour sur base des frais réels par personne
- ⇒ Le montant maximal pris en compte par KM est de 0,35€
- ⇒ Joindre la copie du titre de transport en commun si c'est d'application

Identification des participants du MAE au(x) Focus Groupe 2019-2020 et frais de déplacements

Focus Group de lancement · 01/10/2019 · (APEF – Bruxelles)

NOM	Prénom	Frais de transport – Total Aller / Retour
TOTAL		

Focus Group régionaux · 03/2020 · (Lieu à déterminer)

NOM	Prénom	Frais de transport – Total Aller / Retour
TOTAL		

Préparation à la journée thématique · 05/12/2019 · (Coworking – Namur)

NOM	Prénom	Frais de transport – Total Aller / Retour
TOTAL		

Journée thématique · 05/05/2020 · (CPAS – Jambes)

NOM	Prénom	Frais de transport – Total Aller / Retour
TOTAL		

4) Formations Tutorat

Pour rappel, le tuteur doit avoir acquis les compétences utiles à l'exercice de la fonction de tuteur par des formations ou interventions (le cas échéant via la validation des compétences et l'obtention du titre de compétences de tuteur) et, à défaut, s'engager à en suivre une durant l'année académique concernée par la convention (cf. Point 5.7 de l'annexe 3 de la convention)

Nom	Prénom	Fonction	Organisme de formation	Date de la formation

5) Annexe financière

Sur base des justificatifs fournis, le Fonds Social vous fera parvenir un tableau détaillant des frais justifiables (cf. ci-dessous) ainsi qu'une proposition de solde à recevoir, via l'envoi d'une déclaration de créance.

Pour rappel :

Le montant octroyé par le Fonds ne peut excéder les frais réels de l'embauche (enveloppe = plafond d'intervention).

Le coût salarial est limité aux prestations rémunérées effectives et assimilées.

Le coût horaire du bénéficiaire de l'embauche pris en charge par le Fonds sera de maximum 27,50€ ; jusqu'à 30€ par heure sur demande si les heures d'embauche concernent le tuteur ou un travailleur âgé d'au moins 50 ans.

Le nombre minimum d'heures d'embauche (et de tutorat) se calcule sur base de l'enveloppe financière et d'un coût salarial théorique de 27,50€/heure.

- | | |
|---|---|
| ✓ Salaire brut → en tenant compte le cas échéant des réductions de cotisation ONSS (Activa, Bonus à l'emploi...) | × Part patronale chèques repas |
| ✓ ONSS patronale | × Assurance accidents de travail |
| ✓ Frais de déplacement domicile–lieu de travail / abonnement social | × Coûts du secrétariat social / cotisation de gestion |
| ✓ Indemnités et avantages dus aux travailleurs en vertu des dispositions légales ou réglementaires et des Conventions Collectives de Travail sectorielles (CCT) | × Médecine du travail |
| ✓ Salaire maladie garanti / jours assimilés rémunérés (= 30 jours maximum) | × Montants payés/remboursés in fine à l'employeur par des organismes tiers (mutuelle, assurance, pouvoir public, fonds social...) |
| ✓ Divers congés (fériés, petit chômage, d'ancienneté, repos compensatoire, ouvriers, extra-légaux...) | × Indemnités de préavis non-prestés |
| ✓ Prime de fin d'année | × Rémunérations diverses non-prestées (exemples : absence injustifiée, raisons impérieuses, grève...) |
| ✓ Divers pécules (de sortie, de vacances, compléments de pécules...) | × Primes octroyées en dehors des dispositions légales ou réglementaires ou des Conventions Collectives de Travail sectorielles (CCT) |
| ✓ Pécules anticipés ¹ | × Frais de missions sauf dans le cas de la participation aux focus-group et les formations au tutorat ou formations croisées (tuteurs/maîtres de stage) |
| ✓ Pécules exercice précédent : uniquement si même employeur au moment où ils sont payés | |
| ✓ Jours de formations payés | |
| ✓ Jours en mission extra muros et télétravail / travail à domicile | |

¹ Si le montant n'est pas mentionné dans un document de paie, le montant des pécules anticipés sera estimé par le Fonds à 7,67% du coût salarié justifié